



**CRIN**  
CHILD RIGHTS INFORMATION NETWORK



**Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants**

# le temps d'agir

**Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants**

**8 au 10 mai 2002**

**New York – Etats Unis**

## Pourquoi une Session extraordinaire consacrée aux enfants?

En 1996, l'Assemblée Générale des Nations Unies décida d'organiser une session extraordinaire consacrée aux enfants, ce qui en fait un événement sans précédent: chefs d'Etat, organisations non gouvernementales (ONG), défenseurs des droits des enfants, et enfants eux-mêmes se sont consacrés entièrement aux enfants et aux adolescents du monde entier. Elle avait été prévue pour les 19 au 21 septembre 2001, mais dut être reportée à la suite des terribles attentats du 11 septembre aux Etats Unis et s'est tenue du 8 au 10 mai 2002. Elle a donné la possibilité de changer le regard porté sur les enfants et la façon dont ils sont traités dans le monde entier.

# La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

## Les objectifs de la Session extraordinaire

L'Assemblée Générale s'est fixé deux objectifs:

- évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'Action adoptés lors du Sommet Mondial pour les enfants en 1990.
- réitérer l'engagement d'agir pour les enfants dans les dix ans à venir, en faisant une promesse solennelle.

## L'importance de la Session extraordinaire consacrée aux enfants

- C'est la première fois que l'Assemblée Générale – l'organe suprême des Nations Unies – convoque une session consacrée uniquement aux enfants et à leur vie sous tous ses aspects.
- Les états peuvent «se racheter» en prenant cette fois les mesures nécessaires pour que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989 soit pleinement appliquée.
- C'est l'occasion d'évaluer le chemin parcouru par rapport aux objectifs fixés au Sommet Mondial pour les enfants en 1990: les réussites et les échecs – or c'est utile d'examiner, a posteriori, si les promesses faites ont été tenues.
- Cela aura donné l'occasion aux enfants, aux ONG, à des organisations nationales, régionales et internationales de la société civile, de dire aux gouvernements ce qu'il faut faire.
- Grâce aux Plans d'action nationaux qui seront établis et exécutés après la Session extraordinaire, elle sera une façon de plus de rendre les états comptables de ce qu'ils font pour les enfants.
- C'est la première fois qu'autant d'enfants participent activement aux travaux d'une grande conférence de l'ONU, puisqu'ils étaient plus de 300.

## Les principaux documents

Deux documents se rapportent directement aux deux objectifs de la Session extraordinaire:

- le rapport du Secrétaire-Général de l'ONU: Nous, les enfants (A/S-27/3, 4 mai 2001) fait le bilan des progrès accomplis au cours des dix dernières années, par rapport aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'Action du Sommet mondial pour les enfants de 1990. Ce rapport analyse avancées et revers, exemples à suivre et leçons tirées; il indique les obstacles à surmonter et fait des recommandations d'action. Il contient également un tableau statistique présentant les chiffres les plus récents sur les droits et le bien-être des enfants, avec des données de 150 pays différents.
- le document de conclusion de la session extraordinaire: «Un monde digne des enfants»: il contient une Déclaration et un Plan d'Action pour faire respecter les droits des enfants et améliorer leur bien-être au cours des dix prochaines années.

Pour consulter ces documents, veuillez vous rendre sur les sites du CRIN et de l'UNICEF dont les adresses sont: [www.crin.org/specialsession](http://www.crin.org/specialsession) et [www.unicef.org/specialsession](http://www.unicef.org/specialsession) respectivement.

## Les participants à la Session extraordinaire

Ont participé à la Session extraordinaire: chefs d'Etat, ministres, délégations gouvernementales, ONG, représentants de la société civile, chefs d'entreprise, et des défenseurs des jeunes, sans oublier des enfants et des jeunes! Certaines délégations gouvernementales comptaient deux représentants des ONG. Quelque 3600 ONG avaient été accréditées pour participer à la Session extraordinaire.

## Autres manifestations liées à la Session extraordinaire

- le Forum des Enfants (5 au 7 mai) où les enfants et les jeunes ont pu parler des sujets qui leur tiennent à coeur.
- des manifestations parallèles organisées par les ONG pendant toute la durée de la Session spéciale.
- un Forum sur les initiatives des femmes en faveur des enfants.
- un Forum des parlementaires.
- un colloque de dirigeants religieux.
- trois réunions plénières d'ONG.
- la signature et la ratification de traités concernant les droits des enfants.
- une réunion de dialogue secteur public-secteur privé.



## Un Sommet mondial pour les enfants

**AU COURS DES 12 DERNIÈRES ANNÉES** ont eu lieu un certain nombre d'événements importants qui ont débouché sur l'organisation par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une Session extraordinaire consacrée aux enfants. Ces événements ont également permis de faire avancer la cause des droits des enfants sur la scène internationale. Quels sont-ils ?

### **Le Sommet mondial pour les enfants**

Lors du Sommet mondial pour les enfants, au Siège des Nations Unies, le 30 septembre 1990, 71 chefs d'Etat et de gouvernement signaient la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi qu'un Plan d'Action pour l'application de la Déclaration mondiale. 181 pays y ont souscrit par la suite. Le Plan d'Action fixait sept objectifs majeurs et 20 objectifs annexes, considérés comme réalisables à l'horizon 2000.

Le Plan d'Action appelait à l'action au niveau national et à la coopération au niveau international, pour réaliser ces objectifs, qui devaient permettre d'augmenter considérablement les chances de survie des enfants. Il couvrait les domaines suivants: santé, alimentation et nutrition, rôle des femmes, santé des mères, planning familial, rôle de la famille, enseignement de base et alphabétisation, enfants dans des situations particulièrement difficiles, protection des enfants durant les conflits armés, enfants et environnement, réduction de la pauvreté, relance de la croissance.

Les états furent appelés à élaborer des plans d'action nationaux leur permettant d'atteindre ces objectifs. Au plan international, certaines institutions furent chargées d'aider les pays sous-développés ou très endettés à réaliser leur plan d'action. L'UNICEF eut ensuite comme mission, avec d'autres organes de l'ONU, de réaliser une analyse globale de tous les plans nationaux et de faire périodiquement le point de la situation.

### **Evaluations à mi-décennie**

En 1996 l'évaluation à mi-décennie suivant le Sommet mondial pour les enfants estima que l'Assemblée Générale devait envisager d'organiser une Session extraordinaire afin de voir dans quelle mesure les pays du monde entier avaient su honorer leurs « promesses aux enfants » et réaliser la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet mondial pour les enfants.

### **Evaluations nationales et régionales des progrès en fin de décennie**

La Résolution 54/93, adoptée par l'Assemblée Générale en décembre 1999, invite au paragraphe 15 les gouvernements et les organisations compétentes (en particulier l'UNICEF et les organisations régionales et sous-régionales) à examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants, et préconise le lancement d'activités préparatoires nationales, régionales et internationales à cet effet. Au paragraphe 16, la résolution « demande au Secrétaire Général de présenter à la Session extraordinaire ... un bilan de la mise en oeuvre et des résultats de la Déclaration mondiale et du Plan d'Action » (A/RES/54/93, datée du 17 décembre 1999).

### **« Nous, les enfants »**

Ce rapport constitue le résumé et l'évaluation mondiale de fin de décennie du suivi donné au Sommet mondial pour les enfants. L'auteur en est le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Ce document a été examiné en juin 2001 par le troisième Comité Préparatoire à la Session extraordinaire des Nations Unies. (A/S-27/3, 4 mai 2001)

Il examine dans quelle mesure les engagements pris vis-à-vis des enfants au Sommet mondial pour les enfants en 1990 ont été respectés. Il contient également une analyse statistique de quelque 150 pays qui a représenté un gros travail de collecte des données.

Ce rapport estime que des progrès considérables ont été réalisés depuis 1990. Les avancées les plus remarquables sont dans les domaines suivants: disparition de la polio, diminution du tétanos chez le nouveau-né, de la diarrhée, de l'avitaminose A et de la carence en iode. Presque un milliard de personnes de plus qu'en 1990 disposent désormais d'eau potable. Et jamais autant d'enfants ne sont allés à l'école qu'aujourd'hui.

Mais pour une grande partie des sept objectifs majeurs du Plan d'Action de 1990, les résultats sont pour le moins décevants. Ainsi, le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans n'a diminué que de 11 pour cent (l'objectif était 33 pour cent), la malnutrition de 15 pour cent (l'objectif était 50 pour cent), le taux de mortalité maternelle n'a pas baissé du tout (l'objectif était une baisse de 50 pour cent) et l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires pour tous est encore loin d'être devenu une réalité.

Tous ces documents sont disponibles sur le site du CRIN.

Pour obtenir plus d'informations sur ce que votre pays a fait depuis le Sommet mondial pour les enfants, rendez-vous sur le site de l'UNICEF. Vous y trouverez les chiffres les plus récents concernant les droits des enfants, des évaluations nationales de fin de décennie, des rapports au Comité sur les droits de l'enfant, rédigés par les états ou par les ONG. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter: [www.unicef.org/specialsession/how\\_country/index.html](http://www.unicef.org/specialsession/how_country/index.html)

## Avant la Session extraordinaire

### Activités nationales et évaluations de fin de décennie

Le Plan d'Action du Sommet mondial pour les enfants appelait les gouvernements à établir des programmes d'action nationaux, qui constitueraient des stratégies de réalisation coordonnée des engagements du Sommet. Plus de 155 pays ont rédigé des programmes d'action nationaux pour les enfants et le développement social; ceux-ci ont été mis en oeuvre dans une certaine mesure. Presque tous ont été adaptés pour tenir compte de la réalité du pays concerné, avec ses problèmes et ses objectifs propres.

Un gros travail d'évaluations et de rapports de fin de décennie fut réalisé aux plans national, régional et international. Les évaluations ont fait intervenir des publics très variés: comités interministériels, parlementaires, ONG nationales et internationales, organisations de la société civile, groupes religieux, établissements universitaires, médias, institutions spécialisées des Nations Unies, donateurs. Grâce à cela, beaucoup se sont sentis représentés dans les conclusions des évaluations, et les priorités pour l'avenir ont fait l'objet d'un consensus. La participation des enfants fut également encouragée par l'intermédiaire des parlements et groupes divers d'enfants et de jeunes, et par des sondages réalisés auprès des jeunes. Dans certains pays, l'évaluation a été plus détaillée puisqu'on y a fait des consultations et enquêtes locales.

À la fin d'avril 2001, les gouvernements avaient remis 130 compte-rendus et les institutions de l'ONU et autres organisations, 15. Nombre de pays estimaient qu'il y avait un lien étroit entre deux exercices: l'évaluation de fin de décennie à la suite du Sommet mondial, et les rapports au Comité sur les droits de l'enfant et à d'autres instances onusiennes chargées de veiller au respect de traités des droits de l'homme. Notons, et c'est très encourageant, qu'un grand nombre de ces évaluations nationales n'étaient pas seulement des analyses a posteriori, mais étaient aussi tournées vers l'avenir, établissant des priorités pour les politiques concernant les enfants.

### Réunions régionales

Le Plan d'Action du Sommet mondial exigeait de toutes les institutions régionales (y compris les institutions de nature politique ou économique) de tenir compte de la Déclaration et du Plan d'Action dans leur travail et d'envisager de conclure des accords de coopération pour leur suivi. Lors de six réunions régionales, les états représentés ont présenté des rapports d'évaluation sur leurs engagements nationaux en faveur des enfants. Ces réunions ont eu lieu dans les régions suivantes: Afrique, états arabes, Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe et Asie centrale, Amérique latine-Caraïbes.

Parallèlement à ces conférences inter-gouvernementales, les ONG et autres organisations de la société civile tenaient des consultations; des réunions spécialisées furent organisées pour permettre une vraie participation des jeunes de moins de 18 ans à la Session extraordinaire. Il y en eut des centaines dans tous les pays. Une série de réunions de jeunes – près de 20 – ont eu lieu dans le monde entier; du Pakistan au Panama en passant par le Lesotho et Berlin. Beaucoup de réunions ont été organisées à l'initiative des ONG et d'autres groupes de la société civile dans leurs régions respectives. Leur présentation dans le cadre de réunions régionales à haut niveau a permis de mieux faire connaître les évaluations nationales. Il est possible de se procurer les compte-rendus de certaines de ces réunions. Elles ont eu lieu en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en Europe, au Proche-Orient, en Amérique du Nord, en Océanie et en Amérique du Sud. Toutes ces manifestations ont permis de maximiser l'impact de la Session extraordinaire.

### La préparation de la Session: bref aperçu

La Session extraordinaire consacrée aux enfants a été l'aboutissement de plusieurs années de travail pour les gouvernements comme pour les ONG. La préparation formelle a consisté en trois réunions du comité préparatoire («Prepcom»): les délégations gouvernementales y ont examiné le document intitulé «Un monde

digne des enfants», proposition de document de conclusion de la Session extraordinaire.

Les gouvernements représentés élirent un Bureau chargé de gérer les travaux du Comité. Il était composé de Mme Patricia Durrant, Ambassadrice de la Jamaïque, qui le présidait, et de quatre vice-présidents: Mme Madina Ly Tall, Ambassadrice du Mali, M. Anwarul K. Chowdhury, Ambassadeur du Bangladesh, M. Hans Schumacher, Ambassadeur d'Allemagne, et Mme Lidija Topic, ministre adjointe de Bosnie-Herzégovine, qui était aussi rapporteur. L'UNICEF a joué le rôle de secrétariat de fond du Comité Préparatoire: il a élaboré des documents (le rapport «Nous, les enfants» par exemple), préparé les premiers projets de document de conclusion conformément aux orientations des gouvernements et du Bureau. Il a également élaboré l'ordre du jour des réunions du Prepcom, fait des propositions sur le déroulement concret de ces réunions (des panels de discussion par exemple) et suggéré des noms d'intervenants.

Le Bureau du Comité Préparatoire a été autorisé à préparer, avec le soutien de l'UNICEF, un projet de document de conclusion de la Session extraordinaire consacrée aux enfants: le document devrait être novateur, concis, concret, de portée générale tout en comportant des mesures prioritaires pour les enfants les plus défavorisés. En 1998, l'UNICEF avait entamé la préparation d'un document intitulé «agenda mondial pour les enfants» qu'il communiqua aux ONG en milieu d'année 2000.

Depuis lors, les ONG ont beaucoup fait pression pour que le texte du document de conclusion soit plus ambitieux. Un grand nombre d'entre elles et de mouvements divers se sont regroupés pour élaborer une variante ONG qui a représenté une contribution précieuse tant sur la forme que sur le fond.

La première réunion du Comité préparatoire, ou Prepcom, s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2000, la deuxième du 28 janvier au 2 février 2001, et la troisième du 11 au 15 juin 2001.



### Principaux résultats du 1er Prepcom

- l'UNICEF fut invité à préparer pour novembre 2000 le premier projet de document de conclusion qui ferait ensuite l'objet de consultations avec les états représentés.
- il fut décidé que le document de conclusion devait être concis, concret, prospectif, réalisable et quantifiable.
- il fut décidé que la participation des enfants et des jeunes à la Session extraordinaire devait être « importante », mais sans qu'on précise quelles en seraient les modalités.
- le Caucus sur les droits de l'enfant fit une intervention devant le Comité et prépara un dossier d'information.

### Principaux résultats du 2ème Prepcom

- la majorité des états exigèrent que le document soit remanié pour qu'il soit concret, avec des objectifs réalistes.
- un grand nombre d'états insistèrent sur l'importance de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et préconisèrent que l'on prenne les droits de l'enfant comme point de départ.
- les thèmes récurrents dans les interventions des représentants gouvernementaux furent les suivants: la santé, l'éducation, le VIH et le SIDA, la pauvreté et la réduction de la dette, les enfants en situation de conflit, la violence à l'encontre des enfants, l'environnement, la parité hommes-femmes, la participation.
- les états déclarèrent que le document devait reprendre les engagements pris lors de différentes conférences internationales au cours des dix dernières années.
- une deuxième version du document serait préparée pour la mi-mars.
- pour la participation des enfants à la Session extraordinaire, les décisions seraient prises lors du troisième Prepcom sur la base des propositions existantes.
- une proposition de Forum des enfants avant la Session extraordinaire serait faite.

### Principaux résultats du 3ème Prepcom

La troisième version du document « Un monde digne des enfants » diffusée en mai représentait une amélioration considérable par rapport aux moutures précédentes. Les droits des enfants, notamment, y tenaient une plus grande place. Cette version avait incorporé un certain nombre d'amendements réclamés par le Caucus sur les droits de l'enfant et d'autres ONG. Parmi les améliorations apportées, on peut citer les suivantes:

- un libellé plus affirmatif sur la participation des enfants,
- des références à la santé sexuelle, à la médecine génésique, aux soins et à l'éducation de la petite enfance, à la scolarisation de tous à l'horizon 2015,
- de nouvelles stratégies visant à protéger les enfants des conflits armés, du travail, de l'exploitation sexuelle,
- un développement du paragraphe concernant la mobilisation des ressources,
- un nouvel engagement, celui de mettre en place des structures nationales de suivi.

Cependant certains de ces changements ne furent pas acceptés par la suite et cette version ne put donc être finalisée. Les principales pierres d'achoppement au troisième Prepcom étaient les suivantes:

- le problème des ressources (les pays en développement exigeant qu'un engagement ferme soit pris de fournir des fonds supplémentaires),
- la question de savoir dans quelle mesure la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant devait être une référence pour le travail futur, et, de façon plus générale, le libellé concernant les droits et la Convention,
- la santé et la reproduction,
- les références au conflit entre Israël et la Palestine, et à l'Irak.

### Les négociations à la suite du 3ème Prepcom

Des négociations gouvernementales informelles se déroulèrent en septembre 2001. Elles permirent de se mettre d'accord sur quelque 23 paragraphes, mais durent être interrompues à la suite des événements du 11 septembre. Un certain nombre de points essentiels étaient encore en suspens et faisaient obstacle au consensus. Ils étaient les suivants:

- les paragraphes 4 et 29 du document de conclusion sur le statut de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- le paragraphe 8 concernant les ressources et la façon dont elles seraient mises à disposition.
- le paragraphe 15 concernant la définition de la famille.
- les références à la médecine génésique dans l'ensemble du document
- les paragraphes concernant le travail des enfants.

En mars 2002, la Présidente du Comité Préparatoire de la Session extraordinaire, Madame Durrant, Ambassadrice, a proposé une nouvelle version, intitulée « projet de propositions de la Présidence », à utiliser dans les négociations sur le document de conclusion. Le travail de rédaction du document par les délégations a repris le 22 avril 2002.

## «Un monde digne des enfants»: le document de conclusion de la Session extraordinaire

### «Un monde digne des enfants»

En approuvant le document intitulé «Un monde digne des enfants», les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à atteindre un certain nombre d'objectifs et de repères à l'horizon 2010. Le document de conclusion se compose des éléments suivants: une déclaration, un bilan des progrès réalisés et des enseignements, et un Plan d'Action détaillé.

Il identifie quatre priorités pour les enfants pour les dix années à venir:

- améliorer leur santé.
- leur dispenser un enseignement de qualité.
- les protéger de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence.
- lutter contre le virus VIH/SIDA.

Le Plan d'Action décrit de façon précise les objectifs à atteindre, les stratégies à élaborer et les mesures à prendre pour construire un monde digne des enfants; il évoque également la mobilisation des ressources et le travail de suivi et de contrôle. Ces objectifs et mesures sont liés à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire à l'horizon 2015.

Le document énonce plus de vingt objectifs et repères, parmi lesquels on peut citer les suivants:

- réduire d'un tiers au moins le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans, l'objectif global étant de faire diminuer ce taux des deux tiers à l'horizon 2015.
- réduire d'un tiers au moins le taux de mortalité maternelle, en vue d'atteindre l'objectif consistant à réduire ce taux des trois quarts à l'horizon 2015.
- réduire d'un tiers au moins les taux de malnutrition des enfants de moins de cinq ans, et surtout des moins de deux ans, et réduire d'un tiers au moins les taux d'insuffisance pondérale à la naissance.
- réduire d'un tiers au moins le nombre de ménages ne disposant pas d'installations sanitaires et n'ayant pas accès à l'eau potable à un prix abordable.
- donner à tous les enfants la possibilité d'aller à l'école primaire.
- protéger les enfants contre toute forme de maltraitance, d'abandon, d'exploitation et de violence, contre les suites des conflits armés, contre toute forme d'exploitation sexuelle, contre le travail des enfants sous ses pires formes, et d'autres circonstances particulièrement difficiles.
- réduire la prévalence du VIH et du SIDA, pour lutter contre les ravages causés chez les enfants par ce virus, en se dotant d'objectifs assortis d'échéances.

### Plans d'Action nationaux

A la suite de la Session extraordinaire consacrée aux enfants, les pays représentés devront établir des plans d'action nationaux, et le cas échéant, régionaux, afin d'atteindre les objectifs et repères fixés. Ils ont été incités à le faire en tenant compte de leurs spécificités nationales, en ce qui concerne les problèmes et les priorités pour les enfants, et également les traditions, culturelles, sociales et religieuses de leur pays. En complément, les objectifs des plans nationaux vont être repris dans d'autres stratégies ou plans gouvernementaux, par exemple sur la réduction de la pauvreté.

L'élaboration des plans d'action nationaux, avec le travail de collecte et d'analyse des données sur les enfants qu'elle suppose, nécessitera un renforcement des capacités statistiques dans certains pays.

Des évaluations périodiques des progrès réalisés à l'échelle nationale et sous-nationale seront également réalisées. Au niveau régional, ces évaluations nécessiteront de diffuser les meilleures pratiques et de renforcer le partenariat pour accélérer le processus. Les états parties à la Convention relative aux droits de l'enfant sont invités à inclure dans leur rapport au Comité sur les droits de l'enfant des informations concernant les mesures prises, et les résultats atteints, dans la mise en oeuvre du document «Un monde digne des enfants». Le Secrétaire Général fera rapport à l'Assemblée Générale à intervalles réguliers sur l'exécution du Plan d'Action.

### La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

**En novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Résolution 44/25, et par là la Convention relative aux droits de l'enfant. Il s'agit de l'instrument de protection des droits de l'homme le plus largement ratifié au monde. En mai 2000, l'Assemblée Générale adoptait deux protocoles facultatifs à la Convention: le protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés et le protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Ils sont tous deux entrés en vigueur en 2002. (A/RES/54/263 et A/RES/54/263).**

### La pauvreté des enfants

L'une des principales lacunes du Plan d'Action est l'absence d'une liste de mesures concertées, concrètes et assorties d'échéances, visant à éliminer la pauvreté des enfants. Dans le monde, quelque 600 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté: jamais ils n'avaient été aussi nombreux. C'est la pauvreté qui trop souvent empêche les parents d'assurer la survie de leurs enfants, leur épanouissement, ou de leur donner les possibilités d'éducation et les chances que tout parent désire pour son enfant.

### Les droits des enfants

La ratification quasi-universelle de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant a été une grande victoire des années 1990. On y dit en effet noir sur blanc et une fois pour toutes que les enfants ont des droits que les états ont le devoir de respecter et de protéger. Ces droits concernent les aspects les plus importants de la vie quotidienne des enfants, et il semble normal d'attendre de l'Etat qu'il intervienne pour les protéger. La Convention déclare également que tous les enfants doivent pouvoir jouir de ces droits fondamentaux, y compris les enfants handicapés, autochtones, les réfugiés et autres groupes faisant l'objet de discriminations. Certes, d'autres éléments sont également essentiels: les enfants ont besoin d'être aimés, respectés, entourés, ils ont besoin de parents présents et responsables, mais ces éléments ne se décrètent pas par texte de loi; on ne peut les rendre obligatoires. Ce que peut faire l'Etat, c'est créer un cadre qui aide les parents et adultes s'occupant des enfants à leur donner tout cela.

La question des droits de l'enfant a été l'un des aspects les plus contentieux des négociations précédant la Session extraordinaire, même si la majorité des états ont souscrit sans réserves à la Convention. Le Caucus sur les droits de l'enfant des ONG, pendant toute la Session extraordinaire, a déclaré que la meilleure façon de construire un monde digne des enfants était de reprendre les principes et les normes de la Convention. D'un point de vue politique comme pratique, il semble logique d'utiliser le travail réalisé au cours des dix dernières années avec la mise en oeuvre de la Convention, au lieu d'avoir deux séries d'obligations différentes, comme cela s'est produit dans les années 90.

C'est pourquoi le Caucus pour les droits de l'enfant a affirmé que le Plan d'Action devait exprimer clairement ce message:

- en disant explicitement que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, pour la Déclaration comme pour le Plan d'Action, doit être la référence
- en déclarant que l'objectif de la Déclaration et du Plan d'Action est de favoriser et d'accélérer la mise en oeuvre de la Convention
- en intégrant l'évaluation du Plan d'Action aux mécanismes d'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention

A l'issue des négociations, cependant, ces liens entre la Convention et le Plan d'Action demeuraient vagues et incomplets. On peut se féliciter de ce que la Déclaration réitère l'obligation pour les états de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Par contre, la Convention n'est pas vraiment considérée comme la référence en matière de droits des enfants.

Or, si l'on n'utilise pas la Convention comme référence pour réaliser le Plan d'Action, cela représentera un recul, non seulement pour la cause des droits des enfants, mais aussi pour les efforts visant à créer un monde meilleur pour les enfants. Cela ne réduira pas l'éparpillement actuel des compétences pour les enfants, cela les aggravera; les esprits risqueront de se concentrer sur des objectifs limités, loin de la Convention et de l'idéal global dont elle est porteuse pour les enfants.





**POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION, il faudra mobiliser des moyens supplémentaires substantiels sur le long terme, d'un point de vue humain, financier, matériel. Selon les estimations, les seuls objectifs en matière d'éducation et de santé nécessiteront 70 milliards de dollars par an au minimum. Ces fonds devront provenir de sources nationales et internationales.**

## Engagements de suivi

### Mobilisation des ressources

Or, le Plan d'Action se contente de répéter des appels entendus maintes fois: augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD), plus grand allègement de la dette, mise en oeuvre de l'initiative 20/20, mise en place de mécanismes «novateurs» (sans préciser lesquels) permettant de mobiliser des fonds supplémentaires, publics et privés. Il incite les états à «réfléchir» à une réaffectation des dépenses militaires aux enfants, alors que les accords de ventes d'armes conclus par les pays en développement ont représenté 25,4 milliards de dollars en l'an 2000, soit le chiffre le plus élevé en dollars constants depuis 1994. Or, le niveau d'APD a baissé au cours des années 90, il est trop fluctuant et l'aide ne porte pas sur les objectifs du Plan d'Action. Quant à l'allègement de la dette, il est lent, insuffisant et trop peu de pays y ont droit. La majorité des pays les moins avancés consacre bien plus au service de la dette qu'aux infrastructures de base pour les enfants, et cela ne changera pas avec l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (pour les pays pauvres très endettés) renforcée.

Il est manifeste que les états ne sont pas disposés à faire un effort financier en rapport avec l'ampleur des problèmes des enfants. Actuellement, les investissements réalisés dans les infrastructures de base – et c'est une bonne façon de mesurer la priorité véritable accordée aux enfants, sur le plan national et international – ne représentent que deux tiers de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire pour les enfants: la scolarisation pour tous et dans tous les pays à l'horizon 2015; l'élimination de disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005; la diminution des deux tiers de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, par rapport aux chiffres de 1990, à l'horizon 2015; la réduction des trois quarts de la mortalité maternelle, par rapport aux chiffres de 1990, à l'horizon 2015; l'accès à la médecine reproductive par les soins de santé primaires à l'horizon 2015.

Si le Plan appelle à une augmentation de l'APD, c'est parce que les pays développés ont pris l'engagement, il y a trente ans, de consacrer 0,7 %

de leur PNB à l'aide au développement, engagement qu'ils n'ont jamais respecté. Cela représenterait déjà une somme de 100 milliards de dollars. Mais à l'heure actuelle, l'aide publique au développement ne représente qu'un tiers du niveau promis, et un dixième seulement de cette aide finance des infrastructures de base destinée aux enfants. On a pu se rendre compte de la dimension du problème, récemment, avec les tentatives de mettre sur pied un Fond Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. Ces maladies sont parmi les plus graves pour les enfants, et pourtant seuls 1,8 milliards de dollars ont été engagés jusqu'à présent (en juillet 2001): ce n'est pas suffisant pour produire un véritable effet.

Mais il y a quand même aussi de bonnes nouvelles: du 18 au 22 mars 2002 s'est tenue à Monterrey, au Mexique, une conférence internationale intitulée «le financement du développement». C'était la première fois que l'ONU organisait une conférence concernant les à la fois les finances et le développement. Y participaient plus de 50 chefs d'Etat et de 200 ministres. Cette conférence a été importante car c'était la première fois que des représentants des états, de la société civile, des entreprises, et des acteurs institutionnels se rencontraient pour débattre de questions économiques mondiales.

Cette conférence a eu des résultats non négligeables: ainsi l'Union Européenne comme les Etats-Unis se sont engagés à augmenter leur budget d'APD. Or plus de la moitié de l'aide publique au développement dans le monde est fournie par l'Union Européenne, aide humanitaire comprise: en 2000, elle a versé ainsi 25,4 milliards de dollars américains au titre de l'aide. Les Etats Unis se sont également engagés à augmenter leur budget de développement de 5 milliards de dollars sur les trois prochaines années à venir. Cette conférence a aussi été importante à un autre titre: on y a reconnu que financer le développement et atteindre les buts décidés par la communauté internationale en matière de développement, comme les objectifs de la Déclaration du Millénaire, étaient liés.

Cela dit, l'aide au développement et l'augmentation des ressources internationales ne sont pas

la seule réponse. Les pays en développement, en effet, consacrent désormais 27 fois plus aux infrastructures de base destinée aux enfants que les pays riches n'octroient en aide. Il faut donc également mieux contrôler la façon dont ces dépenses sont effectuées (on pense à la lutte contre la corruption et contre le détournement de ces ressources au profit de groupes plus avantagés). Pour l'éducation, par exemple, il faut plus qu'avant concentrer les dépenses sur l'enseignement primaire et secondaire, ce qui permettrait de scolariser un plus grand nombre d'enfants de milieu modeste et d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé. La décentralisation peut également permettre de mieux utiliser les investissements publics, à condition qu'elle soit réelle et aille de pair avec une plus grande participation de la collectivité, des parents, des enfants.

### Mondialisation et cohérence des politiques

Les échanges mondiaux, les politiques agricoles et les politiques d'investissement ont une incidence sur les ressources disponibles non dans les pays en développement pour atteindre les objectifs du Plan d'Action. Ce sont donc elles qui permettront – ou ne permettront pas – aux enfants de bénéficier de la mondialisation. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de cohérence entre ces politiques et les objectifs du Plan d'Action. On estime ainsi que les pays en développement perdent près de 50 milliards de dollars par an du fait du protectionnisme et d'entraves à l'accès aux marchés des pays industrialisés, avec les obstacles tarifaires et non tarifaires et les aides à l'agriculture: cette somme représente les deux tiers des 70 milliards nécessaires par an pour donner à tous les enfants du monde l'accès à l'école, aux soins de santé primaires et à l'eau potable. On aura beaucoup plus de chances d'atteindre les objectifs du Plan d'Action si les politiques menées dans ces autres domaines vont dans le même sens, et non dans le sens opposé. C'est pourquoi la défense des droits des enfants et les objectifs du Plan d'Action devraient figurer au centre des négociations mondiales, commerciales par exemple.

« Le grand défi à relever pour la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée aux enfants et pour les Etats-membres de l'ONU, en ce nouveau millénaire, est de trouver comment, dans la pratique, appliquer pleinement et durablement la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, aussi rapidement que possible et dans le monde entier. Pour ce faire, il est nécessaire de rendre les dispositions de la Convention toujours plus contraignantes: il faudra renforcer les instruments de suivi et de mise en oeuvre, fixer une nouvelle série d'objectifs, globaux et quantifiables, sur lesquels se concentrer pendant les dix prochaines années, et galvaniser la volonté politique de réaliser ces objectifs. »

« Programme pour les droits de l'enfant pour les dix ans à venir », Caucus des droits de l'enfant, 2000

## Le travail des ONG sur le document «Un monde digne des enfants»

### Les ONG font le lobby pour obtenir des changements

Les organisations non-gouvernementales ont joué un rôle essentiel dans le processus de préparation. Elles ont été actives à tous les niveaux: local, national, régional, international, faisant leur travail « de terrain » pour les droits de l'enfant et faisant aussi un travail de lobby pour obtenir des changements. Un certain nombre de Caucus d'ONG ont participé au processus préparatoire. Au début de l'année 2000 fut constitué le Caucus sur les droits de l'enfant. Il avait pour mandat de faire un travail de lobby au nom des ONG pour que la Session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants se concentre en priorité sur les droits de l'enfant. Le document intitulé « Programme pour les droits de l'enfant pour les dix ans à venir » fixe des priorités en la matière pour les dix prochaines années.

Le Caucus sur les droits de l'enfant, en consultation avec d'autres groupes, a élaboré une variante de document de conclusion. Celle-ci se présentait avec les modifications proposées ligne par ligne. Ce texte avait fait l'objet de révisions au fur et à mesure du processus de préparation; il avait pour objectif de faire des propositions rédactionnelles très précises permettant de renforcer le document de conclusion.

La variante de texte proposée par les ONG avait les caractéristiques suivantes:

- elle élargissait sensiblement les objectifs du document.
- elle fixait cinq objectifs prioritaires: l'élimination de la pauvreté des enfants, l'éducation, la santé et le VIH/SIDA, la protection contre la violence, la participation des enfants.
- elle ajoutait des sujets insuffisamment traités dans le projet initial.
- elle faisait une proposition concrète de libellé pour le renforcement des mécanismes de suivi.
- elle insistait sur le lien entre le contrôle des engagements pris lors de la Session extraordinaire et le contrôle de la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Ces documents ont été pris très au sérieux par l'UNICEF et les délégations gouvernementales qui les ont utilisés dans leurs négociations et pour l'élaboration de la version suivante.

Le principal outil de lobbying des ONG a été le Caucus sur les droits de l'enfant, mais d'autres groupes ont été aussi très actifs. Le comité ONG à l'UNICEF a veillé à ce que les ONG soient impliquées dans la préparation et la Session proprement dite; leur rôle a été d'ordre essentiellement logistique.

Parmi les autres Caucus, il y avait des groupes thématiques, où les questions suivantes ont été traitées: les enfants et les conflits armés, les filles, la violence à l'encontre des enfants, la santé, l'éducation, les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle, le groupe de travail sur les filles, la religion et les handicaps. Il y avait par ailleurs des groupes régionaux représentant les régions suivantes: l'Asie, l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants et les Etats baltes (PECOs/CEI), l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche Orient, le groupe régional Afrique, et le groupe régional Europe occidentale et Amérique du Nord.

Ces Caucus, régionaux et thématiques, ont été complètement impliqués dans le processus préparatoire. Ils ont organisé des consultations régionales, élaboré des rapports à l'intention du Comité préparatoire, fait du lobbying auprès des Etats-membres sur le document de conclusion. Par ailleurs, les réunions régionales officielles ont tenu compte des résultats des consultations régionales organisées par les ONG. Ces consultations ont permis aux ONG et aux représentants de la société civile de se concentrer sur des problèmes spécifiques à leur région. De même, les Caucus thématiques ont pu faire un travail de lobbying très ciblé, puisque leur champ d'action était très bien circonscrit. Ainsi le Caucus sur les enfants et la violence, qui représentait plus de quarante ONG, a fait pression auprès des états pour qu'ils modifient le document de conclusion, notamment sur la protection des enfants. Parmi les points évoqués par ce groupe, on peut citer l'interdiction des châtiments corporels, la peine de mort, la prison à perpétuité pour les mineurs, et les cas où les enfants sont jugés comme des adultes par un tribunal.

Le Caucus sur les enfants dans les conflits armés a également fait pression pour que le document soit modifié. Ce groupe a surtout insisté sur la nécessité d'écouter les enfants et les jeunes touchés par la guerre, de travailler avec eux, et de répondre à leurs besoins pas seulement pendant, mais aussi après un conflit. Les membres de ce Caucus ont réfléchi à la coopération avec d'autres acteurs, pendant la Session extraordinaire et après celle-ci. Ils ont parlé du rôle des enfants dans le Tribunal pénal en Sierra Leone, et ont organisé une rencontre-dialogue entre adultes, jeunes et Olara Otunnu, représentant spécial du Secrétaire Général sur les questions des enfants dans les conflits armés.

Vous pouvez télécharger les documents de position et la variante ONG sur le site du CRIN. Vous y trouverez également d'autres informations concernant les ONG.

## La participation des enfants



### Avant la session extraordinaire

Les jeunes ont participé au travail de préparation de la session extraordinaire lors de réunions locales, nationales, régionales et internationales. Ils ont été présents lors de consultations sur les différents projets du texte «Un monde digne des enfants». Il y a eu des réunions régionales de jeunes avant d'autres conférences régionales de haut niveau où les jeunes étaient également représentés. Des jeunes se sont aussi réunis à New York avant les deuxième et troisième réunions du Comité préparatoire.

### La participation des enfants à la Session extraordinaire

C'est la participation directe des enfants et des jeunes à la Session extraordinaire qui en a fait le caractère unique, et le dynamisme de leur participation au processus préparatoire avait montré qu'ils voulaient jouer un rôle de premier plan pendant la Session extraordinaire proprement dite. Ainsi:

- beaucoup de délégations officielles et d'ONG à la Session extraordinaire comptaient des enfants dans leurs rangs.
- les enfants ont participé au Forum des Enfants du 5 au 7 mai 2002.
- ils ont fait des interventions devant l'Assemblée Générale.
- ils ont fait des interventions à chacune des trois tables rondes officielles.
- ils ont fait des interventions lors du Forum sur les initiatives des femmes en faveur des enfants et d'autres manifestations parallèles.
- ils ont participé à des manifestations organisées par l'UNICEF et les ONG où les enfants étaient à l'honneur.

### Le Forum des enfants du 5 au 7 mai 2002

Les enfants et adolescents participant à la préparation de la Session extraordinaire l'avaient dit nettement: ils voulaient être traités en égaux et que les délégués adultes les prennent au sérieux. Ils entendaient aussi pouvoir se retrouver entre eux, quand ils le voulaient et comme ils le voulaient. C'est pourquoi l'UNICEF, des ONG et des groupes d'enfants ont préconisé la tenue d'un Forum des enfants pendant trois jours. Ce Forum a eu lieu à New York juste avant la Session extraordinaire et a donné aux enfants et aux adolescents membres des délégations officielles ou des délégations d'ONG la possibilité de se livrer à un échange de vues avant le début de la Session.

Le Forum des Enfants a donné aux participants la possibilité de réfléchir aux principaux points développés dans le document de conclusion de la Session extraordinaire, «Un monde digne des enfants». Ils se sont par exemple demandé comment ils pouvaient participer à la mise en oeuvre et au suivi des objectifs de ce texte, et comment ils pouvaient influencer leur gouvernement, les institutions de l'ONU, les ONG et autres parties prenantes au processus de mise en oeuvre.

Les enfants et adolescents qui ne pouvaient participer directement au Forum des Enfants ou à la Session extraordinaire ont pu le faire indirectement sur le site de l'UNICEF, à la rubrique «Voix des jeunes». L'UNICEF tient à ce que les enfants et les adolescents aient un endroit où s'exprimer.

Il existe également une version «enfant» du texte «Un monde digne des enfants» et «Nous, les enfants». Elles figurent toutes deux sur le site du CRIN.

**LE MOUVEMENT MONDIAL EN FAVEUR DES ENFANTS** rassemble des organisations, des secteurs et des personnes qui partagent l'idéal d'un monde digne des enfants. Il a pour objectif de devenir aussi large que possible pour mieux défendre les droits de l'enfant, agir pour qu'ils soient respectés, et demander aux dirigeants de répondre de leur politique envers les enfants.

C'est ainsi que deux très grandes figures des Droits de l'Homme, Nelson Mandela et Graça Machel, à la tête de l'Initiative « Leadership », appellent les dirigeants du monde entier et de tous les secteurs de la société à donner l'impulsion pour lancer ce mouvement mondial.

L'objectif est de mobiliser un soutien massif de l'opinion publique pour les droits des enfants. Les membres du mouvement estiment qu'ils peuvent utiliser avec profit l'expérience d'autres mouvements sociaux, comme le mouvement

écologiste, féministe, ou le mouvement pour les droits civiques aux Etats Unis.

S'inspirant des travaux de l'atelier des CSO (associations de la société civile), à Londres en juillet 2001, sur l'avenir du mouvement mondial en faveur des enfants, les fondateurs ont réfléchi à la façon dont ils pourraient obtenir une plus grande participation et intensifier les partenariats avec les CSO et d'autres dans le monde entier. Pour que le mouvement se maintienne dans le long terme et réussisse, l'essentiel est que ceux-là mêmes qu'il entend défendre s'engagent. Les membres du mouvement reconnaissent ainsi la nécessité d'impliquer les enfants à tous les niveaux, de la gouvernance mondiale aux réseaux nationaux et de quartier. Ils savent aussi que c'est à l'échelon national et local, là où ils peuvent vraiment changer les choses, qu'ils doivent faire porter leur effort de

façon prioritaire. Le travail régional et international doit venir soutenir ce travail de terrain.

### **La campagne « Dire oui pour les enfants »**

La réussite la plus éclatante du Mouvement en faveur des enfants, à ce jour, a été la campagne « Dire oui pour les enfants ». Elle a réuni dans le monde entier 60 millions de signatures de personnes qui s'engagent à répondre « présent » aux cris de ralliement lancés par les organisateurs. Ceux-ci reprennent dix mesures essentielles pour améliorer la vie des enfants. La campagne « dire oui » a également insufflé un grand enthousiasme aux gens, en particulier aux enfants, sur le terrain pour participer et agir au nom des enfants.

# Le mouvement mondial en faveur des enfants

## Le Mouvement mondial en faveur des enfants: le cri de ralliement

A chaque fois qu'un enfant vient au monde, ce sont tous les espoirs et les rêves de l'humanité qui renaissent avec lui.

Les enfants sont porteurs de notre avenir à tous, et cet avenir est entre nos mains, aujourd'hui plus que jamais: nous disposons des connaissances, des ressources et des instruments juridiques nécessaires pour donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie, dans un environnement familial d'amour, de tendresse et de chaleur, grâce auquel il pourra grandir, apprendre, s'épanouir.

La communauté internationale toute entière l'a reconnu en adoptant massivement la Convention relative aux droits de l'enfant et en prenant l'engagement solennel, il y a dix ans, d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet Mondial sur les enfants. Ces obligations doivent être remplies, pas seulement par les états, mais par chacun d'entre nous.

Mais en ce nouveau Millénaire, il est manifeste qu'il faut faire plus – bien plus – si le monde veut espérer arriver à protéger les droits et répondre aux besoins de tous les enfants.

C'est pourquoi nous, citoyens de tous les pays, membres de familles, de collectivités, d'organisations de la société civile en tout genre, décidons par ce texte de contribuer à mobiliser un mouvement mondial pour les enfants. Cette croisade inlassable ne cessera que lorsque cesseront enfin la pauvreté, la maladie, la violence et la discrimination qui ont blessé ou brisé tant de jeunes vies.

Nous sommes résolus à agir, sachant qu'en oeuvrant pour servir les intérêts des enfants, nous serons d'autant plus efficaces que nous écouterons ce que nous dictent notre expérience, notre cœur, et ce que nous disent les enfants et les jeunes. Chacun d'entre nous est un maillon de l'humanité, et à ce titre nous sommes tous responsables. Nous devons tous pouvoir répondre de nos actes.

### **1. N'exclure aucun enfant**

Tous les garçons et les filles naissent libres et égaux en droits et en dignité: c'est pourquoi toute forme de discrimination et d'exclusion à l'égard des enfants doit cesser.

### **2. Donner la priorité aux enfants**

Les états doivent honorer leurs obligations vis-à-vis des enfants et des jeunes. Mais tous – personnes individuelles, organisations non-gouvernementales, groupes religieux, secteur privé, enfants et adolescents eux-mêmes – doivent reconnaître la responsabilité qui est la leur pour assurer le respect des droits des enfants.

### **3. Prendre soin de tous les enfants**

Il faut que tous les enfants jouissent de la meilleure santé possible, ce qui signifie être vacciné, avoir une bonne alimentation, l'eau potable et des installations sanitaires, un logement convenable, un environnement salubre et sûr.

### **4. Lutter contre le VIH/SIDA**

Il faut protéger les enfants, les adolescents et leurs familles des ravages que provoquent le VIH et le SIDA.

### **5. Arrêter la maltraitance et l'exploitation des enfants**

La violence et les sévices dont sont victimes les enfants doivent cesser immédiatement. L'exploitation sexuelle ou économique des enfants doit également prendre fin.

### **6. Ecouter les enfants**

Tout le monde doit respecter le droit des enfants et des jeunes à s'exprimer et à prendre part aux décisions qui les concernent en fonction de leur maturité. A nous d'écouter et d'agir.

### **7. L'école pour tous les enfants**

L'enseignement primaire doit être obligatoire, gratuit et de bonne qualité pour tous, garçons et filles.

### **8. Protéger les enfants de la guerre**

Les enfants doivent être protégés des horreurs des conflits armés

### **9. Protéger la planète pour les enfants**

Tous, – états, société civile, secteur privé – nous devons prendre de toute urgence des mesures pour sauvegarder l'environnement au niveau mondial, national et local: il en va du bien-être et de la sécurité des générations futures.

### **10. Lutter contre la pauvreté, c'est investir dans les enfants**

Parce que ce sont les enfants qui en souffrent le plus, la lutte contre la pauvreté doit commencer par eux. Il faut donc réaliser des investissements dans les infrastructures qui bénéficieront aux enfants les plus déshérités et à leurs familles, comme les soins de santé de base et l'école primaire. Le bien-être des enfants doit également être un objectif prioritaire des programmes d'allègement de la dette, de l'aide au développement et des dépenses publiques.

Pour plus d'informations sur le mouvement mondial pour les enfants, veuillez consulter [www.gmfc.org](http://www.gmfc.org)

« Le bien-être des enfants nécessite qu'on agisse au plus haut niveau politique. Nous sommes résolus à agir. »

Déclaration du Sommet Mondial pour les enfants, 1990

**La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants a constitué une chance sans précédent de promouvoir les droits des enfants et d'avancer par rapport aux engagements du Sommet mondial sur les enfants, sur la base solide que constitue la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le CRIN rend hommage à tous ceux qui se consacrent à cet objectif.**

**Pour les toutes dernières informations sur la Session extraordinaire, veuillez consulter notre site à l'adresse suivante: [www.crin.org/specialsession](http://www.crin.org/specialsession)**



Le CRIN (Child Rights Information Network, réseau d'informations sur les droits des enfants) est une enceinte indépendante et impartiale d'échange d'informations. Il vise ainsi à aider tous ceux qui sont attachés à la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant dans leur tâche. L'objectif du CRIN est de démocratiser l'accès à l'information sur les droits de l'enfant et d'encourager l'échange d'informations entre différentes parties du monde et différentes parties prenantes à l'application de la Convention.

Le CRIN représente un point de convergence où arrivent ces informations qu'il relaie ensuite dans des formats et sur des supports très variés. Son objectif est de donner aux défenseurs des droits de l'enfant les moyens d'agir et à accélérer la mise en oeuvre de la Convention. Les informations sont communiquées à des milliers d'organisations dans le monde, dont 1200 sont membres du réseau CRIN.

Le CRIN a été créé en 1995 et est financé par Save the Children Suède (Rädda Barnen), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Save the Children UK, the International Save the Children Alliance. Il est accueilli par Save the Children UK dans ses locaux de Londres.

Le CRIN tient à remercier l'UNICEF, Save the Children UK, the Save the Children Alliance et World Vision pour leur soutien financier et leur aide dans le cadre de son travail sur la Session extraordinaire.

**Veillez envoyer vos courriers, observations ou suggestions à l'adresse suivante:**

**Child Rights Information Network  
c/o Save the Children UK  
17 Grove Lane  
London SE5 8RD  
Royaume Uni**

tél: 00 44 20 7716 2240  
fax: 00 44 20 7793 7628  
e-mail: [info@crin.org](mailto:info@crin.org)  
site web: [www.crin.org](http://www.crin.org)

Crin, dossier numéro 1, publié en avril 2002.  
Child Rights Information Network,  
ISSN 1477-5670  
© The Save the Children Fund,  
Registered Charity No 213890.

Les dossiers du CRIN sont diffusés périodiquement par le Réseau d'Information sur les Droits de l'Enfant pour soutenir et promouvoir la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Leur objectif est de répondre aux besoins d'information divers des organisations ou des personnes oeuvrant pour les droits de l'enfant, que ce soit au niveau local, national, régional, ou international. Ces documents peuvent être téléchargés en format pdf à l'adresse suivante:  
[www.crin.org/about/working-papers](http://www.crin.org/about/working-papers)

Rédactrice en chef	Andrea Khan
Auteur	Christina Torsein
Conseiller rédactionnel	Bill Bell
Design	Jane Stevenson
Imprimeur	Tasker Printers

#### COVER PHOTOS:

HOWARD DAVIES

DAN WHITE

DARIO  
MITIDIERI

DAVID  
STEWART-SMITH

DARIO  
MITIDIERI

DAN WHITE

JENNY MATTHEWS